

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Lorena MATEO
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : marchespublics@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/LM

DÉCISION N° 2024-05/95

CONTRAT D'ABONNEMENT À LA SOLUTION WIFI CLIC AND SURF, DE MAINTENANCE ET DE MISE À JOUR DU MATÉRIEL EXISTANT DANS LA VILLE DE VALREAS

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

VU la décision municipale n° 2020-12/50 du 9 décembre 2020 permettant de confier le contrat d'abonnement à la solution WIFI Clic & Surf à la société 2ISR, sise 16 boulevard Faidherbe - 49300 CHOLET, pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la notification du devis ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que le contrat est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler le contrat d'abonnement à la solution WIFI Clic and Surf, de maintenance et de mise à jour du matériel existant dans la ville de Valréas ;

CONSIDÉRANT que le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables avec la société 2ISR (Ingénierie Informatique Systèmes et Réseaux), sise 16 boulevard Faidherbe à CHOLET (49300) pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que l'offre de l'entreprise répond aux attentes de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240531-DEC_2024_05

DÉCIDE

Article 1^{er} : de conclure le contrat d'abonnement à la solution Wifi Clic and Surf, de maintenance et de mise à jour du matériel existant dans la ville de Valréas avec société 2ISR (Ingénierie Informatique Systèmes et Réseaux), sise 16 boulevard Faidherbe à CHOLET (49300) pour une durée de trois ans ;

Article 2 : La dépense sera imputée aux articles suivants du budget communal :
- 65811 pour l'abonnement à la solution Wifi, pour un montant de 358.80 € HT soit un total de 430 .56 € TTC par an,
- 6156 pour la maintenance et la mise à jour du matériel, pour un montant de 408 € HT soit un total de 489.60 € TTC par an.

Article 3 : Tout document afférent à ce marché public, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision

Fait à Valréas, le 31 mai 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture, le 31 MAI 2024
de la publication sur le site internet de la ville, le 31 MAI 2024